



COMPTE RENDU REUNION DE BUREAU CHSCT du 11 mai 2017

Représentants du personnel :

Monsieur RICHER (CTA), Monsieur Jomain (St André de Cubzac) , Madame Peytureau (Pierre 1er tour A), Monsieur Emry (Arès), Monsieur Mirallès (Bassens), Mme CHOPIN, M. FORESTIER, M. ROBERT-ARNOUL.

Représentants de l'administration :

Docteur Bouffard, Monsieur Colledani, Monsieur Jacolot, Monsieur Girault, Monsieur Brandalise, Monsieur BODET.

1. HARCELEMENT MORAL SEXUEL

Présentation du document « prévention du harcèlement sur le lieu de travail » amendé par les différentes interventions des représentants des personnels.

Son rajoutés les personnels dans les relais institutionnels ainsi que la possibilité d'être accompagné par la personne de son choix pour l'agent lors des différents entretiens.

Ce dossier sera soumis au vote des instances paritaires CHSCT et CT.

Parution sur intranet et fil rouge.

2. PRESENTATION DU PLAN DE DEPLACEMENT DES PERSONNELS DU SDIS

Afin de répondre au nouveau cadre réglementaire de la transition énergétique, une étude sera lancée au SDIS33 des modes de transports des agents sur le trajet domicile

travail et des mesures incitatives pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture.

Bordeaux Métropole est avancé sur ces pratiques puisque ce sujet a bénéficié de stratégies de mise en œuvre depuis les années 2000.

Les enjeux environnementaux sont majeurs.

Un premier questionnaire sera envoyé aux agents travaillant sur le site de Pierre 1ER.

Un projet d'aménagement de pierre 1er est acté pour construire des sanitaires permettant aux cyclistes et aux coureurs de se laver.

Actuellement rien n'est fait sur le parc des véhicules au contraire d'autres structures telle que la poste.

Rappelons que les trajets en train bénéficient d'une réduction de 50 %.

3. PREVENTION CONSOMMATION CANNABIS

La constitution du groupe de travail est pratiquement finalisée pour mettre en place des contrôles et axer la communication sur la prévention.

Le but sera de tendre vers un règlement commun alcool/cannabis pour une mise en application courant 2018.

4. QUESTIONS DIVERSES des représentants des personnels :

- FEU DE CISSAC : les représentants des personnels demandent l'ouverture soit d'une enquête soit d'un retour d'expérience concernant l'accident dont

a été victime une sapeur-pompier sur ce feu.

Le Sdis33 nous informe qu'un groupe analyse accident est piloté par le GOP est prévue avec les rencontres des victimes et des différents acteurs.

Les représentants du personnel au CHSCT rappellent que lors de tout accident intervenant au sein du Sdis, le CHSCT est compétent pour participer aux enquêtes.

La réponse du Sdis : C'est de l'ordre de l'opérationnel donc le CHSCT peut mais n'est pas convié.

Etat de santé de la blessée : convalescente ?
Blessée gravement ?

La sacro-sainte obligation réglementaire !!!
Nous sommes intégrés quand une loi y oblige l'établissement, et le pseudo parapluie réglementaire nous exclu encore et toujours.

Les représentants des personnels font part de leur profond désaccord car les acteurs et primo intervenants sont ainsi écartés des analyses et les retours d'intervention manquent cruellement. Exemples de CDTRANS et des interventions importantes qui ne sont pas suivies de RETEX et de manœuvres sur site.

Le Cnl Giraud et M. Brandalyse vont transmettre notre demande afin de trouver une issue à ce désaccord.

Les représentants du personnel souhaitant travailler dans l'échange et la construction dans l'intérêt des personnels restent donc dans l'attente d'une réponse rapide.

- DISPOSITIFS PARAGRELE

Plusieurs éléments posent problème :

- Le matériel n'est pas normalisé,
- Le mélange utilisé est hautement inflammable,

- Le dispositif de mise à feu nécessite un protocole précis à respecter,
- Le protocole d'utilisation est spécifique,
- Le stockage est aléatoire,
- Des EPI sont à utiliser.

Le constat est que les protocoles de sécurité ne sont pas toujours respectés, notamment le port des EPI pour l'engagement des personnels mettant en œuvre les dispositifs.

Le SDIS33 prend en compte des manquements survenus.

Reste que les personnels des centres s'interrogent sur l'utilité de ces dispositifs, non normalisés, supprimés par exemple dans les Landes.

Une réflexion va être engagée par le Sdis sur la nouvelle convention qui sera signée ou pas entre le SDIS33 et l' ADELFA agence départementale de lutte contre les fléaux atmosphériques.

- GESIVI

Un groupe de travail va être constitué en prenant en considération les mesures mises en place dans les autres départements.

La recrudescence de ces problèmes de violence est réelle.

La mise en place de ce groupe de travail est très positive.

- VISITES DE SITES ET REGISTRE DES TRAVAUX EN COURS

Réponse du Sdis33 :

Registre difficile à tenir à jour dû aux temps nécessaires pour la réalisation des travaux et du nombre des services concernés par leur mise en œuvre.

En revanche, nous proposons que dès lors que les plans sont finalisés, les représentants des personnels soient informés par mail (par le biais

du secrétaire du CHSCT) de la possibilité de consulter les plans afin de faire remonter des propositions éventuelles de modifications.

Cette proposition est retenue par M. Brandalise.

- SIGNALEMENTS SUR LE RSST

Le Sdis fait le point sur les derniers signalements effectués et sur les actions ou suivis mis en œuvre.

- PENIBILITE POUR LES AGENTS DE PLUS 50 ANS EN PERIODE NOCTURNE ET POUR LES PERSONNELS DE PLUS DE 55 ANS ASSURANT LES ASTREINTES

Il s'agit d'un dossier très lourd à mettre en œuvre et le Sdis ne peut actuellement y répondre.

Pour autant, les personnels concernés disposent de 2 axes pour améliorer leur situation :

Ils peuvent exprimer leur situation lors de la visite médicale annuelle et le SSSM peut alors mettre en œuvre des mesures pour améliorer les conditions de travail,

Ils peuvent saisir leurs représentants des personnels afin de les aider dans les différentes démarches.